

Collectivités locales : baisse de la DGF de 3,67 Md€

(UI du 7.10.15) - Le projet de loi de finances pour 2016 a été présenté, le 30 septembre, en Conseil des ministres. Le gouvernement a retenu l'hypothèse d'une croissance de l'activité de 1% en 2015 et de 1,5% en 2016.

La baisse des concours financiers aux collectivités locales est confirmée, à hauteur de 3,67 Md€ pour 2016, dont 1,45 Md€ pour les communes (39,5%), 621 M€ pour les EPCI à fiscalité propre (16,9%), 1,148 Md€ pour les départements (31,3%) et 451 M€ pour les régions (12,3%). La réduction porte exclusivement sur la DGF (Dotation globale de fonctionnement), qui s'élèvera à 33,109 Md€, en baisse de 9,6% par rapport à 2015.

Le gouvernement a accompagné l'annonce de ces baisses de précisions sur la réforme de la DGF, qui s'appuie sur les propositions du rapport Pirès-Beaune (cf. UI du 29.7). La nouvelle dotation forfaitaire des communes sera composée de trois éléments : une dotation de base de 75,72 euros par habitant, identique pour chaque commune ; une dotation de centralité, calculée à l'échelle de l'intercommunalité en fonction du nombre d'habitants (entre 15 et 45 euros par habitant) et répartie entre l'EPCI et les communes membres selon un coefficient d'intégration fiscale et le nombre d'habitants, pour tenir compte des charges de centralité ; et une dotation de ruralité de 20 euros par habitant, réservée aux communes dont "la densité est inférieure à 75% de la densité moyenne de population de l'ensemble des communes". Pour éviter des variations trop importantes, le montant de DGF d'une collectivité ne pourra évoluer de plus de 5% par rapport à 2015.

La Dotation nationale de péréquation est supprimée et redistribuée entre les Dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR), dont le ciblage sera renforcé. La DSU augmentera de 180 M€, mais ne concernera plus que 659 collectivités contre 742 en 2015. La DSR (+117 M€) concernera 23 087 communes contre 34 615 en 2015. Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) augmentera de 200 M€. Une enveloppe de 100 M€ sera par ailleurs réservée aux communes "participant à l'effort de construction". Le gouvernement a également annoncé que les dépenses d'entretien des bâtiments seront éligibles au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Le gouvernement soutiendra aussi l'investissement, à travers le fonds d'aide à l'investissement doté de 1 Md€, dont 500 M€ consacrés aux "grandes priorités d'investissement" - rénovation thermique, transition énergétique, énergies renouvelables, mobilité durable, mise aux normes d'équipements publics, développement d'infrastructures... Une enveloppe de 500 M€ sera consacrée aux bourgs-centres et aux villes petites et moyennes.

●●● 710 M€ de crédits budgétaires sont consacrés à la mission "politique des territoires" (contre 740 M€ en 2015) dont 54% consacrés aux interventions "politique de la ville" et 33% à l'"aménagement du territoire". Ils permettent notamment d'accompagner "la montée en charge des nouveaux contrats de plan Etat-Régions", la mise en œuvre des contrats de ville et des mesures décidées lors des comités interministériels à la ruralité et à l'égalité et à la citoyenneté. Par ailleurs, 60 M€ sont consacrés à la mission "sport, jeunesse et vie associative", contre 600 M€ en 2015, 49% des crédits étant consacrés au service civique.

*Une dotation de base,
une dotation de centralité
et une dotation de ruralité*

Les maires poursuivent leur mobilisation

(UI du 7.10.15) - Après avoir pris connaissance des principales mesures relatives aux collectivités territoriales du projet de loi de finances pour 2016 (PLF), l'Association des maires de France a fait paraître un communiqué regrettant "vivement" que le gouvernement n'ait pas répondu à ses demandes et déplorant "que la baisse des dotations de l'Etat ne soit revue ni dans son ampleur ni dans son rythme, opposant ainsi une fin de non-recevoir à la demande unanime de toutes les associations du bloc communal". Constatant la poursuite de la baisse des ressources des finances locales, "déjà touchées par de précédentes mesures comme la suppression de la taxe professionnelle", l'AMF annonce la poursuite de la mobilisation des maires et présidents d'intercommunalités, qui s'est exprimée le 19 septembre dernier, jusqu'au 98e congrès des maires, qui se déroulera du 16 au 19 novembre.